

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2021

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4186)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD73

présenté par
M. Pichereau, rapporteur

ARTICLE 31

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – À l'article L. 425-15 du code de l'urbanisme, après la référence : « 4° » sont insérés les mots : « du I ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.